

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un le mardi onze mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Ventron se sont réunis à la salle des fêtes communale, sur la convocation de Mme Brigitte VANSON, Maire.

Présents : Mme VANSON Brigitte, M. KESSLER Patrick, Mme VALENTIN Nadia, Mme ABEL Amélie, M. MARTIN Kévin, M. CUNY Christian, M. JEANDEL Pascal, Mme LAPREVOTE Sylviane, M. JEANDEL Charly, Mme GÉHIN Sylvie (excusée jusqu'à son arrivée à 19h10), M. PARMENTIER Régis, M. BROLIS Patrick, M. BRYLKA Cédric.

Pouvoir : Mme HEITZ Céline (excusée jusqu'à son arrivée à 19h30) donne pouvoir à Mme VANSON Brigitte

Secrétaire de séance : Mme LAPREVOTE Sylviane
Secrétaires administratives : Mme Nelly POIROT

La séance est ouverte à 19h00

Le P.V de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

- Communauté de communes des Hautes Vosges ; prise de la compétence mobilité :

Mme le Maire expose que la Loi d'Orientation et Mobilité du 24 décembre 2019 a pour but de :

- Permettre de lutter contre le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et l'étalement urbain;
- Répondre au manque de solutions de mobilité vécu comme une source d'inégalité et d'injustice entre citoyens et de fracture du territoire;
- Adapter l'organisation des transports et de la mobilité à l'évolution des modes de vie et de déplacement;
- Investir d'avantage dans les infrastructures qui améliorent les déplacements au quotidien.

Elle prévoit une nouvelle gouvernance sur le territoire, notamment de donner de la souplesse aux territoires pour s'organiser selon le contexte et les enjeux et de conforter le couple Région/Intercommunalité à travers un schéma type d'organisation de la compétence mobilité:

- La Région, AOM Régionale (maillage du territoire),
- L'intercommunalité, AOM locale (proximité).

Cette compétence regroupe 6 composantes indivisibles, mais dont l'exercice reste à la carte:

- Services réguliers de transports publics et/ou services à la demande,
- Services de transports scolaires
- Services relatifs aux mobilités actives ou aux mobilités partagées, par exemple: service de covoiturage, d'autopartage, de location de bicyclettes etc
- Services de mobilité solidarité
- Services de conseil en mobilité pour les personnes vulnérables et les employeurs ou les grands générateurs de flux (commerces, hopitaux...)
- Service de transport de marchandise ou de la logistique urbaine (organisation uniquement en cas de carence de l'offre privée).

Le Conseil Communautaire s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la prise de compétence mobilité lors de sa séance du 24.02 dernier.

Considérant la pertinence de cette prise de compétence mobilité à l'échelle intercommunale, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote pour la prise de compétence mobilité par la communauté de communes des Hautes Vosges avec effet au 1^{er} juillet prochain.

- Adhésion à divers syndicats :

Mme le Maire explique à l'assemblée que la commune adhère à différents syndicats et associations auxquels une cotisation annuelle est versée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à adhérer pour tout le mandat aux associations et syndicats suivants, et à régler la cotisation afférente (cotisation indiquée pour l'année en cours) :

Ass Maires des Vosges 88	261,31	budget commune
ass Maires Ruraux	125,00	
Ass Nationale des Elus de la Montagne	329,01	
Ass du Massif Vosgien	60,00	
ADEMAT-H	20,00	
Ass Nationale des Maires des Stations de Montagne	5 100,00	
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges	1 631,68	
Ass Nationale des Elus des Territoires Touristiques	200,00	
Syndicat Départemental Incendie et Secours	33 362,25	
		budget assainissement
Syndicat Mixte Informatisation Communale	475,00	
Syndicat Départemental Assainissement Non Collectif	70,00	
Association des Communes Forestières	700,00	budget forêt
	42 334,25	

- Demande d'adhésion par diverses collectivités aux compétences entretien/réhabilitation du SDANC :

Mme Nadia VALENTIN expose les demandes d'adhésion à la compétence « réhabilitation » des communes et groupements de commune de :

MENIL-EN-XAINTOIS, SAINT NABORD, THIEFOSSE, VALFROICOURT, S.I.A GONCOURT-HARREVILLE-BAZOILLES

Et la demande d'adhésion à la compétence « entretien » des communes de PLOMBIERES LES BAINS, REHAUPAL, SIA LA BRESSE-CORNIMONT, VAGNEY, XONRUPT LONGEMER, RUPT SUR MOSELLE, LE VALTIN, LERRAIN

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DONNE un avis favorable pour l'adhésion comme définie des communes précitées pour les compétences « réhabilitation » et « entretien » du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif.

- Affirmation des tarifs pour les publicités Echo de l'Orbi :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, affirme les tarifs appliqués pour les encarts publicitaires de l'Echo de l'Orbi :

Encarts publicitaires		
1 parution 1/2		160,00 €
1 parution 1/4		80,00 €
1 parution 1/8		53,00 €
1 parution 1/16		35,00 €
2 parutions ¼		150,00 €

2 parutions 1/8		100,00 €
2 parutions 1/16		65,00 €
Pleine page de couv couleur		700,00 €
Page intérieure couleur		320,00 €

- **Vente de terrain : clause anti spéculative des acquéreurs privés et professionnels :**

Mme Nadia VALENTIN donne lecture aux membres du conseil municipal de la proposition de clause anti spéculative applicable aux ventes de terrains communaux à des particuliers et des entreprises :

« L'ACQUEREUR s'oblige à exécuter les charges et conditions particulières ci-après et ce pendant une durée de 5 années à compter des présentes :

Il est interdit à l'ACQUEREUR de mettre en vente tout ou partie des terrains qui lui sont cédés sans en avoir, au moins trois mois à l'avance et ce par lettre recommandée avec accusé de réception, avisé la COMMUNE DE VENTRON

Dans une telle hypothèse de vente envisagée, la COMMUNE DE VENTRON pourra exiger que le prix de vente soit fixé au même tarif au mètre carré que les présentes.

Dans le cas contraire, la COMMUNE DE VENTRON pourrait prétendre au versement de 50 % de la plus-value réalisée par l'acquéreur privé/particulier et 75 % de la plus-value réalisée par l'acquéreur professionnel.

Les actes de vente qui seraient consentis par l'ACQUEREUR en méconnaissance des dispositions du présent article seraient nuls et de nul effet, les parties entendant ériger un tel non-respect du présent engagement en condition résolutoire des présentes. »

Elle précise que cette clause s'appliquera aux ventes de terrains délibérées dernièrement pour :

- vente d'une parcelle secteur AC 391 zone du petit Chéty (Délibération d'octobre 2020) pour l'installation d'une entreprise de métallerie, pour une surface géométrée précisément pour 1472m² ;
- vente d'une parcelle (Délibération de février 2021) pour construction d'une résidence principale secteur AI 765 Roche des Caves pour une surface géométrée précisément pour 1610 m² ;
- vente d'une parcelle (Délibération de mars 2021) pour une résidence principale secteur AI 760/761/766 pour une surface de 2004 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à faire appliquer cette clause anti spéculative pour les ventes précitées et à préciser les surfaces exactes des parcelles concernées.

*** 19h30 : Arrivée de Mme Céline HEITZ- qui était excusée jusqu'à présent***

- **Acquisition de véhicules pour le service technique (règlement et reprise) :**

Deux véhicules du service technique étaient vieillissants et devaient subir trop de réparations. Les crédits pour leur remplacement avaient été prévus lors de l'élaboration des budgets primitifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à régler les sommes dues pour l'acquisition et la cession de véhicules pour le service technique municipal comme suit :

a) auprès d'IVECO EST basé à MAIZIERES LES METZ,

- Acquisition d'un FIAT DUCATO pour un montant de 24 600.00 € TTC
- Cession d'un RENAULT MASTER pour un montant de 1000.00 € TTC.

b) auprès du garage ALBERT de CORNIMONT :

- Acquisition d'un CITROEN Jumper pour un montant de 18 100.56 € TTC

- Reprise du CITROEN Jumper du service des eaux pour 500.00 € TTC.

- **Renouvellement de concession de source section AL n°17 :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à renouveler la concession de source établie pour une résidence principale section AL n°17 chemin du Rupt du Moulin, pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} mai 2021 et un montant de 116.40 €

- **Location du logement pour personnes à mobilité réduite : tarif loyer et charges :**

Une personne est intéressée pour louer le logement handicapé.

Mme le Maire rappelle que ce logement a été rénové en 2011, le loyer avait été voté à l'époque pour un montant de 570 € charges de chauffage comprise.

Le bureau municipal propose un loyer de 470 € + 50 € de charges de chauffage soit 520 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 13 voix « pour » et 1 voix « contre » de M. Patrick BROLIS (tarif trop élevé), vote pour l'application d'un loyer de 470 € + 50 € de charges pour chauffage.

- **Création d'un comité de pilotage pour l'étude de faisabilité 4 saisons :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la création d'un comité de pilotage pour l'étude de faisabilité 4 saisons, et nomme les membres suivants :

Mme le Maire et les adjoints - membres de droit,

Mme Sylviane LAPREVOTE, conseillère municipale, Présidente du comité

M. Hervé MOUGEL, Président de l'ESF,

M. Yann PERRIN, agent de l'ONF,

M. Pascal JEANDEL, conseiller municipal,

M. Kévin MARTIN, conseiller municipal,

M. Régis PARMENIER, conseiller municipal,

Mme Amélie ABEL, conseillère municipale déléguée,

M. Christian CUNY, conseiller municipal délégué.

- **Subvention à l'association des Loisirs Vétérnats (participation frais de direction de l'école de musique) :**

Depuis la création de la communauté de communes de la Haute Moselotte, les Directeurs des musiques municipales des communes de Ventron, Cornimont, La Bresse, Saulxures étaient rémunérés par cette communauté de communes. Tout d'abord sous forme d'un salaire, puis pour soulager la masse salariale de la collectivité, sous la forme d'une subvention versée à l'association porteuse de la musique, à raison de 8 000 € par association (soit un total de 32 000 €).

Lors de la création de la Comcom des Hautes Vosges, les premières années 2017 / 2018 ont vu la reconduction à l'identique des avantages établis.

Début 2019, une remise à plat des subventions versées sur le périmètre de la Comcom a conduit le conseil communautaire à partager la somme de 32 000 € entre les 9 unités musicales de la Comcom. Aux 4 formations de l'ancienne CCHM o il faut ajouter : Vagney, Basse sur le Rupt, Gérardmer, Granges/Vologne, le Tholy. Le conseil communautaire a donc décidé d'attribuer une subvention de 3550 € à chacune d'elles.

Pour sauvegarder durablement la qualité de la musique de Ventron, il est proposé au conseil municipal de maintenir le montant de la rémunération du Directeur à hauteur de 8 000 € annuels en attribuant une subvention annuelle de **4 450 euros**.

Mme le Maire souligne que l'harmonie musicale de Ventron est de qualité et qu'il faut tout faire pour qu'elle perdure.

- **Questions et informations diverses :**

a) Compte-rendu commission vie scolaire : Mme Amélie ABEL explique les points abordés : Problématique de l'accueil mercredi matin, peu d'enfants, 50 % des familles ont répondu à l'enquête en ligne. Il est ainsi proposé de garder l'accueil du mercredi matin encore 1 an et voir si plus d'enfants sont inscrits.

PEDT : se décline à partir d'une ambition : participer à la réussite scolaire des élèves en aménageant les différents temps de la journée dans le respect du rythme de l'enfant. d'une méthode : proposer, suivre et évaluer des activités à partir des objectifs éducatifs définis en concertation (élus, enseignants, animateurs, familles...), d'un principe : accueillir l'enfant sur un temps périscolaire en proposant des activités variées, en articulation avec le temps scolaire.

Parcours de santé et découverte du patrimoine: Nécessité d'un projet pédagogique dans le cadre du Projet ENIR (Ecole Numérique Innovante et Ruralité), Création d'une commission extra communale, Partenariat avec le Club Vosgien et l'ONF, Lien avec le service périscolaire.

Aménagements en cours et/ou prévus:

- Ce qui est déjà fait : achat de couchettes empilables pour la sieste des petites et moyenne sections, achat et pose de nouvelles protections pour les panneaux de basket, pose d'un crochet sous le préau élémentaire pour mettre 1 cible, achat d'un nouveau panneau de basket pour la cour de la maternelle et périscolaire, nouveau tricycle pour la maternelle (dédommagement couchettes qui avait un poids plus lourd: que prévu)
 - Ce qui est en cours/en projet : création de murs graphiques élémentaire et maternelle, jeux thermocollants colorés (marelle par exemple), création de pions de dames géants pour jouer sur l'échiquier peint au sol, peinture antidérapante pour le circuit vélo de la maternelle, réaménagement du bac à sable de la maternelle, structure de jeux pour le périscolaire dans la cour de la maternelle (dossier de demande de subvention envoyé à la CAF)
- b) Aire de jeux et projet de trottinettes électriques : Mme le Maire explique que la commission a travaillé sur plusieurs projets d'aménagement de l'aire de jeux qui seront présentés aux membres du conseil lors d'une réunion ultérieure (réunion hors séance du conseil). Par ailleurs, l'installation de location de trottinettes électriques sur la commune est en projet. La personne qui souhaite s'installer viendra se présenter et expliquer ses plans aux conseillers lors de la même réunion.
- c) L'Association « nous voulons des coquelicots » à offert des graines de coquelicots à semer dans un endroit emblématique de la commune. Elle a fourni un écriteau fabriqué artisanalement. Il sera proposé au périscolaire de semer ces graines.
- d) Atelier de travail étude d'harmonisation gestion déchets de la communauté de communes le 20/05 prochain. Mme Sylvie GEHIN et M. Pascal JEANDEL y participeront.
- e) Déploiement de la fibre optique : problème de pose de nombreux poteaux alors que des poteaux électriques sont déjà en place. Mme le Maire souhaite une réunion avec Sogetrel afin de trouver une solution adéquate pour ne pas dénaturer notre paysage.

La séance est levée à 22h00

A Ventron, le 15/05/2021

Le Maire,
B. VANSON



